Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260113-2026_01_04-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-01-04
13 janvier 2026

Date de convocation : Jeudi 8 janvier 2026	*Le mardi treize janvier deux mille vingt-six à vingt heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Absents excusés : 1 Votants : 15	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GUILLERM Marie-Claire, LE GUERN Marlène, MINGAM Gwenaëlle, SALMAS Anne Marie, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, REUNGOAT Erwan, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absents excusés : GUILLARD Nolwenn ayant donné pouvoir à DALLE Marie* *M. BRU Alain a été désigné comme secrétaire de séance.*

<u>Objet</u> : Suppression de l'emploi d'adjoint de direction et approbation du nouveau tableau des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2025,

Considérant ce qui suit,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la mise en retraite pour invalidité de l'ancienne secrétaire de Mairie, le poste temporaire d'Adjoint de direction, à 32h hebdomadaire n'est plus nécessaire, car l'agent occupera le poste de se Secrétaire Générale de Mairie,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité (15 votants, 0 abstention, 15 voix exprimées, 15 voix pour, 0 voix contre)

- Décide la suppression de l'emploi d'adjoint de direction à 32h hebdomadaire au service administratif à compter du 13 janvier 2026
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260113-2026_01_04-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 13 janvier 2026

Commune de PLOUGAR

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3 ❶	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Administratif	Secrétaire Général de mairie	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ere classe	OUI	1	0	TC
	Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	OUI	1	0	TNC 20/35
Technique	Adjoint technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	1	0	TC
	Agent d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	01	0	TNC 8/35

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*M. BRU Alain* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 15 janvier 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 15 janvier 2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.